

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 8 juillet 2013, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Conrad Hubert M. Denis Pilon
 M. Marcel Lafontaine M. Philippe St-Jacques
 Mme Julie Jolivette

formant quorum sous la présidence du maire, M. Armand Hubert.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2013-RAG-5037

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

6. Varia

- 6.1 Règlement pour la tonte de gazon
- 6.2 Vacances de la directrice générale
- 6.3 Devancement de la réunion du conseil d'août 2013
- 6.4 Demande d'aide financière dans le cadre du Festival Images et Lieux
- 6.5 Confirmation du montant pour le PAERRL
- 6.6 Demande de don de l'UMQ pour Lac-Mégantic
- 6.7 Demande de don pour le défi tête rasée
- 6.8 Camion lourd sur le chemin Pilon
- 6.9 Caisse Populaire – réunion d'information

Adoptée.

2013-RAG-5038

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

Le conseiller Denis Pilon, appuyé par la conseillère Julie Jolivette, propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013 tel que présenté.

Adoptée.

2013-RAG-5039

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

Le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 38 879.92 \$ et la liste des comptes payés au montant de 103 638.22 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 5 juillet 2013 au montant de 134 919.03 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 5 juillet 2013

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 233 874.07 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 9 435.35 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire en date du 30 juin 2013.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour juin 2013 tel que présenté à la date de l'assemblée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice présente au conseil le rapport des permis qui ont été délivrés pour juin 2013.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de commandite de la Fondation du CSVG

La directrice présente au conseil une demande de commandite pour le tournoi-bénéfice annuel de golf de la Fondation. Le conseil ne désire pas participer cette fois-ci puisqu'un don leur a déjà été fait en février 2013.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Participation au programme pour le camp de jour

La directrice revient avec les informations pour le camp de jour et le coût pour être municipalité participante serait de 1 200 \$. Comme la dépense n'avait pas été prévue au budget et que le montant est très élevé, le conseil ne participera pas cette année, mais garde ouverte l'option pour 2014 lors de l'adoption du prochain budget.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rencontre avec le conseil d'Egan-Sud

La directrice mentionne au conseil que l'offre de rencontre avec le conseil d'Egan-Sud a été acceptée afin de discuter le l'option de construire une borne sèche à la limite des deux municipalités. Le conseil demande à la directrice de fixer une date avec eux et de le revenir lorsque la date aura été fixée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Déchets et boues septiques pour une maison inhabitée

Le conseiller Conrad Hubert présente au reste du conseil une demande venant d'un citoyen qui a fait l'acquisition d'une maison dans la municipalité. Cette maison dont il a fait l'acquisition demeurera inhabitée tant qu'elle n'aura pas été vendue. Il voudrait donc savoir s'il doit quand même payer les taxes de déchets et boues septiques. Comme les taxes de 2013 ont déjà été payées et que les services ont été rendus, le conseil préfère revenir en début 2014 sur ce cas afin de voir si la maison sera toujours inhabitée d'ici là et à ce moment, une décision sera prise avant la taxation de 2014.

2013-RAG-5040

APPUI À LA RÉOLUTION DU RTACRO

CONSIDÉRANT que le Guichet unique des transports adapté et collectif (GUTAC) de la Vallée-de-la-Gatineau est devenu mandataire exclusif de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour le transport collectif et le transport adapté sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2013;

CONSIDÉRANT que le GUTAC de la Vallée-de-la-Gatineau siège au conseil d'administration du Regroupement des transports adaptés et collectifs ruraux de l'Outaouais (RTACRO);

CONSIDÉRANT que le RTACRO représente les intérêts des territoires ruraux de l'Outaouais en ce qui a trait au transport collectif et au transport adapté en réunissant les organismes mandatés par ces territoires dans ces domaines;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec réalise une consultation nationale relativement à la nouvelle Politique québécoise de mobilité durable (PQMD);

CONSIDÉRANT que le RTACRO, par l'entremise de son président, M. William Robertson, a participé à la consultation nationale et s'est

fait le porte-voix des territoires ruraux de l'Outaouais notamment sur la quatrième thématique de la PQMD qui traite du transport régional, rural et interurbain et qui touche particulièrement les MRC rurales de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 2013-05-30/01 adoptée le 30 mai 2013 par le conseil d'administration du RTACRO;

CONSIDÉRANT que ladite résolution spécifie les positions du RTACRO en ce qui a trait à la PQMD et aux recommandations afférentes;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des Transports, des Communications, du Loisir et de la Culture issue de sa rencontre de travail du 4 juin 2013 à ce sujet.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Denis Pilon, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu

- D'appuyer la position développée par le Regroupement des transports adapté et collectif ruraux de l'Outaouais (RTACRO) en ce qui a trait à la Politique québécoise de mobilité durable (PQMD) tel que développé dans sa résolution CA 2013-05-30/01 ci-jointe;
- D'appuyer les recommandations (mémoires/avis) de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) et de l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) en ce qui a trait à la PQMD;
- D'envoyer la présente résolution au RTACRO, à la CRÉO, à l'ATCRQ;
- D'envoyer une copie de la présente résolution au GUTAC.VG

Adoptée.

2013-RAG-5041

DEMANDE DE L'ÉCOLE ST-BONIFACE

CONSIDÉRANT QUE l'école St-Boniface nous a fait la demande d'obtenir un bac à déchets et un deuxième bac de recyclage;

CONSIDÉRANT QUE c'est un établissement public et qu'il serait beaucoup plus simple pour eux d'avoir un bac à déchet près de la sortie ainsi qu'un deuxième bac de recyclage à l'intérieur;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu d'acquiescer à la demande de l'école St-Boniface et de fournir un bac à déchet et un deuxième bac de recyclage lors du début des classes en septembre 2013.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Déchets chargés en trop dans un dossier

La directrice générale mentionne au conseil qu'il y aura une réduction dans le montant payé par les Ateliers J.D.G pour les déchets puisqu'ils sont chargés pour la cueillette de déchets alors

que nous n'en effectuons pas, car leurs déchets contiennent des copeaux de métal et ils doivent prendre quelqu'un spécifiquement pour ce genre de déchets qu'ils paient eux-mêmes;

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de don pour soccer Vallée-de-la-Gatineau

La directrice présente au conseil une demande de don faite par soccer Vallée-de-la-Gatineau pour aider à défrayer les coûts qu'a entraînés le tournoi à Gracefield les 22,23 et 24 juin passés. Le conseil ne participera pas cette année, mais mentionne qu'il serait bon d'envoyer la demande plus tôt l'an prochain.

2013-RAG-5042

APPUI AU PROJET DE PROXIMITÉ POUR LA CANDIDATURE DE LA MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau a présenté un projet pour gérer sous la formule de forêt de proximité un territoire supplémentaire de près de 120 000 hectares situés sur les terres publiques se trouvant sur le territoire des municipalités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE pour la région c'est un projet d'agrandissement, puisqu'à compter du 1^{er} avril 2013 la MRCVG sera délégataire de forêts de proximité suite à la conversion de sa Convention de gestion territoriale de 15 000 hectares de terres publiques intra municipaux « TPI » et suite à une entente de gestion avec la Coopérative de solidarité de la forêt de l'Aigle pour la conversion de la Convention d'aménagement forestier du territoire de la forêt de l'Aigle « CVAF » d'une superficie de 11 136 hectares;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et villes formant l'ensemble du territoire de la MRC doivent s'unir pour mener à terme un projet de candidature de cette ampleur et qu'une force de synergie favorisera la réussite de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE notre plus bel exemple est le projet de développement résidentiel, à caractère récréotouristique, situé dans la Baie Newton au Grand lac du Poisson blanc sur le territoire de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, où toutes les municipalités et villes de la MRC profitent des retombés économiques, même la Ville de Gracefield et la Municipalité de Cayamant; (Vente de 6 terrains vacants pour un montant supérieur à 600 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau par l'entremise de la Corporation de gestion du territoire de proximité de la Vallée-de-la-Gatineau souhaite présenter un projet de candidature pour l'agrandissement de la forêt de proximité de la Vallée-de-la-Gatineau au ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN);

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Denis Pilon, appuyé par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est résolu que le conseil appuie la MRCVG dans sa demande de candidature pour l'obtention d'un projet de forêt de proximité présentée au ministère des Ressources naturelles du Québec.

Adoptée.

Note le maire monsieur Armand Hubert, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

La conseillère Julie Jolivette enregistre sa dissidence à cette résolution.

2013-RAG-5043

RÉSOLUTION D'APPUI CONTRE LE PROJET DE TRANSPORT DE DÉCHETS HAUTEMENT RADIOACTIFS LIQUIDES

CONSIDÉRANT QUE le Department of Energy des États-Unis prévoit transporter par camion 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs depuis les laboratoires de Chalk River, en Ontario, jusqu'au site de Savannah River, en Caroline du Sud, en une série de livraisons hebdomadaires réparties sur un an ou plus;

CONSIDÉRANT QUE ces livraisons pourraient débuter dès le mois d'août 2013;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à maintenant, en Amérique du Nord, personne n'a jamais transporté de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

CONSIDÉRANT QUE la quantité de déchets liquides hautement radioactifs contenue dans une seule cargaison suffit amplement à contaminer l'eau potable d'une ville entière;

CONSIDÉRANT QU'aucune audience publique d'évaluation environnementale ni aucun autre forum public, au Canada ou aux États-Unis, n'ont évalué le risque de ces transports de déchets liquides radioactifs sur les routes et les ponts publics;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune procédure publique pour discuter des solutions de rechange à ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics, par exemple, la solidification préalable des déchets, alors que cette pratique est courante à Chalk River pour tous les déchets liquides hautement radioactifs qui sont produits depuis 2003;

CONSIDÉRANT QUE les déchets hautement radioactifs sont les produits les plus radioactifs de la planète, créés en irradiant de l'uranium ou du plutonium dans un réacteur nucléaire;

CONSIDÉRANT QUE les déchets hautement radioactifs émettent un rayonnement si pénétrant qu'on ne peut les approcher pendant des siècles;

CONSIDÉRANT QUE la radiotoxicité extrême des déchets hautement radioactifs persiste pendant des millénaires;

CONSIDÉRANT QUE ces déchets liquides hautement radioactifs proviennent de la dissolution dans l'acide nitrique des déchets solides d'un réacteur nucléaire, ce qui produit une solution très

corrosive contenant des dizaines d'éléments radiotoxiques comme le césium 137, l'iode 129 ou le strontium 90;

CONSIDÉRANT QUE les déchets liquides hautement radioactifs en provenance de Chalk River contiennent une quantité importante d'uranium de qualité militaire (hautement enrichi), soit la même substance qui a servi d'explosif nucléaire pour la première bombe atomique, larguée en 1945;

CONSIDÉRANT QUE la principale justification de ces transferts de déchets liquides de Chalk River vers le site de Savannah River serait de débarrasser le Canada du risque de prolifération nucléaire associé à l'uranium de qualité militaire toujours contenu dans ce liquide;

CONSIDÉRANT QUE le site de Savannah River est un des endroits les plus contaminés par la radioactivité parmi toutes les installations du Department of Energy reliées à l'armement nucléaire;

CONSIDÉRANT QUE le recyclage prévu des déchets liquides de Chalk River au centre vieillissant de retraitement H Canyon de Savannah River créera des risques de sécurité non nécessaires, ajoutera des quantités supplémentaires de déchets hautement radioactifs liquides dans le système de gestion des déchets déjà surchargé de Savannah River et imposera des contraintes budgétaires insoutenables au Department of Energy;

CONSIDÉRANT QUE tous les objectifs de non-prolifération associés aux déchets liquides de Chalk River peuvent être atteints en « dénaturant » l'uranium de qualité militaire sur place, à Chalk River, si bien que cet uranium ne serait donc plus un risque de prolifération;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Denis Pilon, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc :

- 1) S'oppose en principe à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement des êtres vivants;
- 2) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis à suspendre le transfert de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River vers le site de Savannah River jusqu'à la conclusion de consultations publiques approfondies sur l'à-propos et les impacts potentiels des transferts proposés ainsi que sur les autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs officiels de ces livraisons;
- 3) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis ainsi que ceux de tous les États, provinces et municipalités ainsi que les gouvernements indigènes souverains des nations tribales amérindiennes des États-Unis et ceux des nombreuses nations autochtones du Canada à tout mettre en œuvre pour interdire et empêcher le transport de déchets radioactifs liquides sur les

routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne.

Adoptée.

2013-RAG-5044

MODIFICATION AU RÈGLEMENT 166 CONCERNANT LES VENTES DE GARAGE – AJOUT D'UNE SEMAINE

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite afin d'ajouter une semaine en début d'août pour faire des ventes de garage;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas beaucoup de temps prévu pour les ventes de garage et qu'une semaine de plus pourrait accommoder plusieurs personnes;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Julie Jolivette, appuyée par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu de faire une modification à notre règlement 166 sur les ventes de garages afin d'y ajouter la première semaine d'août.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Publicité pour le 35e anniversaire de l'Association de Sauvetage de l'Outaouais

La directrice présente au conseil une offre de publication sympathique du Journal La Gatineau pour souligner leur 35e anniversaire. Le conseil ne désire pas y participer.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Remerciement du Mouvement Albatros

La directrice générale présente au conseil une carte de remerciement pour le don effectué par la municipalité.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Nomination d'Armand Hubert pour l'Agence des forêts privées

La directrice générale présente au conseil une résolution de la MRC spécifiant le renouvellement du mandat de M. Hubert à titre de représentant de la MRCVG auprès de l'AFPO.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Règlement pour la tonte de gazon

Le maire mentionne au conseil qu'il y a eu depuis le début du printemps des citoyens qui ont négligé de tondre leur gazon et que cela n'avantage pas la beauté du village. Il propose au conseil de faire un nouveau règlement concernant la tonte de gazon qui spécifiera que lorsqu'un citoyen négligera de tondre la pelouse, la municipalité enverra l'employé municipal afin de le faire et ensuite facturera le citoyen pour le temps de l'employé. Le conseil est

d'accord avec l'idée donc, la directrice préparera un règlement qui sera adopté subséquemment.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Vacances de la directrice générale

La directrice générale mentionne au conseil qu'elle prendra ses vacances du 15 au 26 juillet inclusivement. Le conseil approuve les dates proposées.

2013-RAG-5045

DEVANCEMENT DE LA RÉUNION DE CONSEIL D'AOÛT 2013

CONSIDÉRANT QUE la date de réunion du conseil municipal avait été cédulée en fonction des vacances habituelles de la directrice, mais que cette année, elle prendra ses vacances plus tôt;

CONSIDÉRANT QUE la semaine où est cédulée la réunion présentement, c'est aussi la semaine où débute le festival country et qu'il y aura déjà beaucoup de travail supplémentaire pour la directrice et le maire;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Denis Pilon, appuyé par la conseillère Julie Jolivette, propose et il est unanimement résolu de devancer la réunion du conseil au 5 août 2013 plutôt que le 12.

Adoptée.

2013-RAG-5046

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FESTIVAL IMAGES ET LIEUX

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Culture sollicite une aide financière afin d'amortir les frais de transport offert à tous les élèves du primaire et du secondaire de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le but est de faire revivre le cinéma rural et que le comité organisateur veut maintenir une large place à la jeunesse en lui consacrant une plage horaire dans la programmation;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par le conseiller Denis Pilon, propose et il est unanimement résolu de faire un don de 100 \$ afin que nos jeunes puissent continuer de participer à des événements de ce genre.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Confirmation du montant pour le PAERRL

La directrice mentionne au conseil que nous avons reçu une confirmation du ministre des Transports à l'effet que le montant dont nous avons droit cette année pour le PAERRL est de 25 770 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de don de l'UMQ pour Lac-Mégantic

La directrice présente au conseil une demande de don de l'UMQ pour le Lac-Mégantic. Comme plusieurs dons ont déjà été émis et que le budget ne permet pas d'en ajouter, le conseil ne désire pas y participer.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de don pour le défi tête rasée

La directrice présente au conseil une demande de don de Mme Danis de la radio CHGA pour le défi tête rasée. Le conseil est très conscient que c'est une bonne cause, mais comme nos budgets sont très limités et que beaucoup de dons ont déjà été émis cette année, le conseil ne désire pas y participer.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Camion lourd sur le chemin Pilon

La directrice mentionne au conseil qu'un citoyen a demandé s'il serait possible d'interdire les camions lourds sur le chemin Pilon, car l'entrée du chemin est très fragile et il y a déjà de l'asphalte brisée en entrant. Le conseil est très conscient que les camions lourds peuvent endommager le chemin, mais il est difficile d'empêcher un citoyen qui habite dans ce chemin d'entrer avec son camion lors de son retour à la maison. Il n'y aura donc pas de pancarte de mise à l'entrée afin d'empêcher les camions lourds.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Caisse Populaire (réunion d'information)

Le maire mentionne au conseil qu'un citoyen lui a parlé d'organiser une réunion d'information concernant la fermeture de la Caisse Populaire. Le conseil discute des moyens à prendre et l'option retenue sera de vérifier avec Montcerf-Lytton et Grand-Remous afin d'être le plus grand nombre possible de gens pour réagir en masse.

2013-RAG-5047

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Denis Pilon, propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Armand Hubert, maire

Annie Pelletier, directrice générale